



**Initiative Spécifique Répit :
Synthèse des rapports d'activités 2010**

**Service Statistiques et méthodes
Sylvie Soete
Avril 2011**

Sommaire

Introduction	3
Les services Répit : quelques caractéristiques	4
1. Public visé	4
2. Horaire.....	5
3. Tarifs	6
4. Nombre ETP.....	7
Analyse de l'utilisation des services Répit.....	9
1. Personnes inscrites et utilisatrices	9
2. Familles prioritaires et familles non prioritaires	10
3. Les prestations.....	12
4. Mode d'utilisation annuel.....	13
4.1. Variation du nombre de familles utilisatrices et du nombre prestations pour 2010 ..	15
4.2. Focus : variation nombre familles utilisatrices.....	15
4.3. Mode d'utilisation annuelle par les familles selon les services.....	17
4.3.1. Les prestations pour l'ensemble de l'année 2010	17
4.3.2. Durée des prestations pour l'ensemble de l'année 2010	19
4.5. Durée moyenne d'une prestation.....	21
4.6. Nombre de prestations « one shot » par service	22
4.7. Moment des prestations	23
4.8. Inscription et intervention en urgence	25
4.9. Refus.....	26
Répartition des heures de travail	27
Caractéristiques des bénéficiaires	28
1. Âge des bénéficiaires	28
1.1. Distinction des tranches d'âge selon le public des services	29
2. Genre	29
3. Problématiques principales des situations de handicap.....	30
Conclusion.....	32

Introduction

Dix neuf services sont financés depuis 2009 dans le cadre de l'Initiative Spécifique Répit, et ce jusque fin 2011¹. Un peu plus de deux ans de fonctionnement viennent de se clôturer. Est donc venu le temps de faire un bilan de l'année écoulée.

Comme en 2009, la présente synthèse reprend les données récoltées à travers les rapports annuels. Nous allons d'abord passer en revue quelques caractéristiques des services : tarifs, public visé, ETP et horaires.

Nous allons ensuite approfondir particulièrement le mode d'utilisation du répit. Outre le nombre de personnes inscrites et utilisatrices, nous allons aussi voir comment est utilisé le répit selon les mois de l'année et les services.

Enfin, après la répartition des heures de travail, nous verrons quelques caractéristiques des bénéficiaires : âge, genre et type de problématique.

Ces données seront parfois comparées aux chiffres de 2009 afin de faire état des évolutions. La question de la pérennisation des dispositifs sera posée dans le courant de l'année 2011, ce rapport fait donc le trait d'union entre une synthèse globale (fin 2011) et les premières analyses faites en 2009.

¹ Comme en 2009, ce rapport ne reprend ni les données concernant les services conventionnés issus de la transformation de SAJJ, ni les données du dispositif « court séjour ».

Les services Répit : quelques caractéristiques

Le public visé, les horaires et le nombre d'équivalents temps plein influencent les données statistiques relevées ici. Ces facteurs ont un impact sur le nombre et le type de familles que chaque service accompagne. Ces différences mises en avant permettent aussi de montrer la diversité qui existe parmi les services subsidiés. Selon l'institution « promotrice » du répit, il est des différences de prix, mais aussi d'horaire ou de possibilités de se déplacer ou non avec les bénéficiaires.

Il est à noter qu'un service, ReLieH à Liège est subsidié dans le cadre des Initiatives Spécifiques mais n'est pas repris dans ce rapport. Sa mission de départ est la coordination des demandes sur Liège et non la prestation de répit en tant que telle. Par ailleurs, les services La Deuxième Base et Accueil Enfants d'un Même Père (AEMP) proposent du répit sur site. Leurs données seront tantôt comptabilisées, tantôt retirées du total statistique selon la pertinence comparative des chiffres.

1. Public visé

Service	Groupe cible
Wallopoly	0-65 ans (personnes polyhandicapées)
La Deuxième Base	0-65 ans (personnes autistes)
ASD H Or	0-65 ans
La Clarine Volante	12-65 ans
Promemploi	0-12 ans
Chouette service	0-65 ans
CSD Liège	3 mois-65 ans
Resowal	0-65 ans
AEMP	2-18 ans
Nounou domicile répit	0-12 ans principalement, mais le service n'a pas fixé de limite d'âge
ASPH Mons-Borinage	0-65 ans
A Do Mi Si'l	0-18 ans
Une place pour tous	0-65 ans
ASD Namur	0-65 ans
CSD Namur	0-65 ans
ADMR	0-65 ans
ASPH-BW	0-65 ans
Volenbulle	0-15 ans
La Parent'aise	0-18 ans

Six services visent les personnes porteuses de handicap de moins de 18 ans. Un seul couvre la tranche d'âge des 12-65 ans. Les autres couvrent les 0-65 ans.

2. Horaire

Service	Horaire
Wallopoly	24h/24 - 7jr/7
Handicap-Répit (ASD H Or)	24h/24 - 7jr/7 min 4 h /jr et max 9 h (et max 10h pour nuit) max 20jours/trimestre/pers
La Clarine Volante	24h/24 - 7jr/7 min 3h et max 14h consécutives en cas de nuit
Promemploi	du lundi au vendredi de 7 à 20h max 10h de prestation/jr
Chouette service	24h/24 - 7jr/7 min 3 heures de prestation sauf PM de réveillons après 17h et jours Noël et Nouvel An
CSD Liège	24h/24 - 7jr/7 min 3 heures, max 10 heures/jr
Resowal	24h/24 - 7jr/7
Nounou domicile répit	24h/24 - 7jr/7
ASPH Mons-Borinage	du lundi au dim, de 8h à minuit min 2h/jr et max 8h/jr
A Do Mi Si'l	de 7 à 19h jours ouvrables (le futur Répit fixe: horaires plus larges, soirées et samedis)
Une place pour tous	7jr/7, semaines et we, soirée ou journée à programmer 7 jours à l'avance, mais acceptent urgence
ASD Namur	24h/24 - 7jr/7
CSD Namur	24h/24 et 7j/7
ADMR	24h/24 - 7jr/7
ASPH-BW	7jr/7 de 8h à 1heure max 5 heures de prestation
Le Volenbulle	semaine: de 8h à 19h30 (permanence tel jusque 20h y compris dimanche et jours fériés)
La Parent'aise	24h/24 - 7jr/7 min 5heures et max 10h de prestation

Les deux services résidentiels :

La Deuxième Base	Samedis
	9h à 17h30
	WE
	vend 18h à dim 16h
	Mini-camps (Noël, Pâques, Carnaval, Toussaint)
	Merc 18h à sam 16h
	Camps (juillet et août)
	Dim 16h au dim 14h
AEMP	24h/24 - 7jr/7

3. Tarifs

Services	Tarif	Remarques
Wallopoly	3 euros pour enfants 6 pour adultes 35 euros forfait pour une nuit	Pour activités collectives: variation prix selon activités
La Deuxième Base	Samedis 30 WE 100	Mini-camps 140 Camps 325
ASD Ht Oriental	6 euros /h (de 6h à minuit) 50 euros pour prestation de nuit (de 20h à 6h ou de 21h à 7h)	Remboursement Mutualité de 6 max/h et max 8 heures/ mois + Déplacement durant prestation: 0,3093 euros/km
La Clarine Volante	5 euros / heures nuit: forfait de 30 euros entre 22h et 8h	Déplacements: forfait de 8 euros Déplacements durant prestation: 0,30 / km + Remboursement de certaines Mut
Promemploi	1 euro minimum (revenus de 0 à 1000 euros) 3,4 euros maximum (à partir de 4000 euros de revenus)	+ 5 euros forfait de déplacement
Chouette service	3euro/h/1enft 5euros/2 enfts 5 euros/adultes (-21 ans) 28 euros pour nuit (de 20 à 7h)	0,33 euros/km
CSD Liège	3 euros min (salaire de moins de 1500 euros) 6 euros max (pour 2551 de salaire)	
Resowal	5 euros/h	+ Forfait frais de déplacement
AEMP	26euros/24h (indexé)	
Nounou domicile répit	5 euros la première heure + 3,5 les suivantes 10euros pour deux heures + 3euros par heure supplémentaire	+10% frais de déplacement
ASPH Mons-Borinage	Min 10 euros (pour 2 heures) et max 28 euros (pour 8 heures)	
A Do Mi Si'l		Barème ONE
Une place pour tous	5 euros/heure	0,3/km de déplacement
ASD Namur	entre 4,05 et 5 euros	
CSD Namur	de 8h à 20h: si Mut Province Namur: 4euros/h autres: 4,5 euros de 20h à 8h, w-e et jours fériés Si Mut Province Namur:5 euros/h Autres: 5,5 euros	
ADMR	Selon barème de la RW. Min 3,5 euros et max 6,36 euros.	+ 10% frais déplacement Nuit: 4,21/heure
ASPH-BW	de 8h à 20h (semaine/dim et férié) 2,48/4,96 euros affiliés Mut Soc 3,72/7,44 non affiliés de 20h à 1h (semaine/dim et férié)	+10% frais déplacement

	3,22/5,70 euros affiliés 4,83/8,55 euros non affiliés	
Le Volenbulle	5 euros par demi-journée entamée	Tarif adapté avec flexibilité
La Parent'aise	1,1 euros min (salaire -1000euros) 3,5 euros maximum (revenus de plus de 2550 euros)	3,5 euros de frais déplacement /prestation + majoration de 20% le w-e, de 50% jours fériés

La variabilité des prix et le coût en général ont fait l'objet de remarques tant de la part des bénéficiaires que des services eux-mêmes. La facture mensuelle peut rapidement être élevée pour les personnes faisant appel au répit pour une journée entière ou plus surtout durant certaines périodes de l'année (de juin à août, nous le verrons, le nombre de demandes et de durée augmentent ; ou lorsqu'un accident de vie survient à l'aidant proche on observe durant un ou deux mois une augmentation du recours au dispositif Répit.) Le coût des nuits et des week-ends s'ajoute encore à un total important.

Par ailleurs, pour les familles qui ont la possibilité de faire appel à plusieurs services répit sur leur territoire, l'hétérogénéité du prix peut faire intervenir une concurrence alors que tous les services n'ont pas la possibilité de faire jouer l'intervention de la Mutuelle par exemple.

4. Nombre ETP

Services	Nb ETP	Remarques
Wallopoly	6	2010: 12 bénévoles (étudiants ou stagiaires) ont effectué 46 jours de travail pour 479 heures.
La deuxième Base	3,5	
ASD Ht Or	1	+ 8,75 (dont 7,75 puéricultrices disponibles en fonction de la demande) non subsidiées par AWIPH
La Clarine volante	1,31	
Promemploi	2,9	
Chouette service	3,25	
CSD Liège	5,65	
Résowal	3	
AEMP	3,5	+ bénévoles pour certaines activités avec les enfants
Nounou	5,5	
ASPH Mons-Borinage	1	
A Do Mi Si'L	2,29	
Une Place pour tous	0,325	+ 8 bénévoles
ASD Namur	2,88	
CSD Namur	2,62	
ADMR	4,3	+ 0,43 et ponctuel
ASPH BW	5	
Volenbulle	2,5	
Parent'aise	3,5	
Total	60,025	
Moyenne	3,15921053	
Médiane	3	
Min	0,325	
Max	6	

Environ 60 ETP sont subsidiés par l'Agence. Les services allouent en moyenne 3 ETP pour le répit. Le minimum de 0,325 s'explique par le recours majoritaire à des bénévoles.

Certains services ont connu des changements de personnel importants depuis le début du Répit. Trois services au moins ont connu des départs justifiés par les conditions de travail : difficulté de comprendre le mode de fonctionnement de la personne ayant un handicap mental lourd, horaire de soirée et de week-end, grande disponibilité demandée, etc.

Analyse de l'utilisation des services Répit

1. Personnes inscrites et utilisatrices

Entre 2009 et 2010, le nombre de personnes inscrites et utilisatrices (éligibles et non éligibles confondues) a connu une nette augmentation: plus de 69% pour les familles inscrites, et une progression de 48% pour les familles utilisatrices.

	Nb total d'inscrits	Nb total d'utilisateurs
2009	517	387
2010	906	595
	dont 865 éligibles	

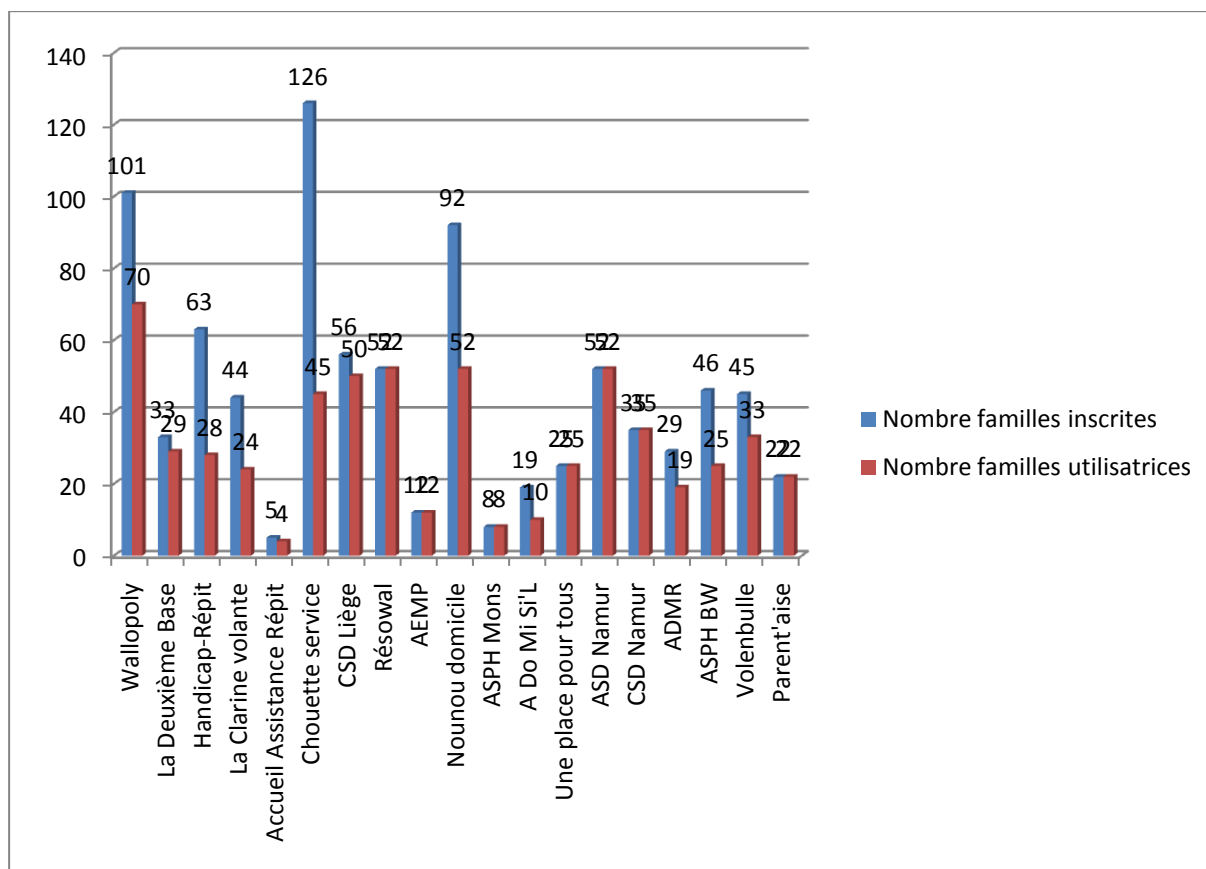
Le nombre de familles inscrites (et éligibles) s'élève en 2010 à 865 personnes. Parmi elles, 572 ont effectivement utilisé le Répit. 270 familles sont donc inscrites mais n'ont pas utilisé le service en 2010, soit 31 %. En 2009, nous avons 25% de familles inscrites qui n'utilisaient pas le service (soit 129 familles sur 517 inscrites)². Cette hausse est minime et s'explique sans doute par le nombre de familles s'étant inscrites pour une prestation « one shot » en 2009 qui n'ont plus fait appel au Répit en 2010.

Dans le tableau ci-dessous, la répartition des familles inscrites et utilisatrices selon les services :

Service	Familles éligibles		% utilisatrices
	Nombre familles inscrites	Nombre familles utilisatrices	
Wallopoly	101	70	69%
La Deuxième Base	33	29	88%
Handicap-Répit	63	28	44%
La Clarine volante	44	24	55%
Accueil Assistance Répit	5	4	80%
Chouette service	126	45	36%
CSD Liège	56	50	89%
Résowal	52	52	100%
AEMP	12	12	100%
Nounou domicile	92	52	57%
ASPH Mons	8	8	100%
A Do Mi Si'L	19	10	53%
Une place pour tous	25	25	100%
ASD Namur	52	52	100%
CSD Namur	35	35	100%
ADMR	29	19	66%
ASPH BW	46	25	54%
Volenbulle	45	33	73%
Parent'aise	22	22	100%
Total	865	595	
% moyen	31%	69%	100%

² Cfr *Synthèse des rapports d'activités des services « IS Répit 2009 »*, Bellefroid Virginie, Service statistiques et méthodes, mars 2010, p 12.

Le graphique suivant permet une meilleure visualisation de cette répartition familles inscrites/ familles utilisatrices par service.

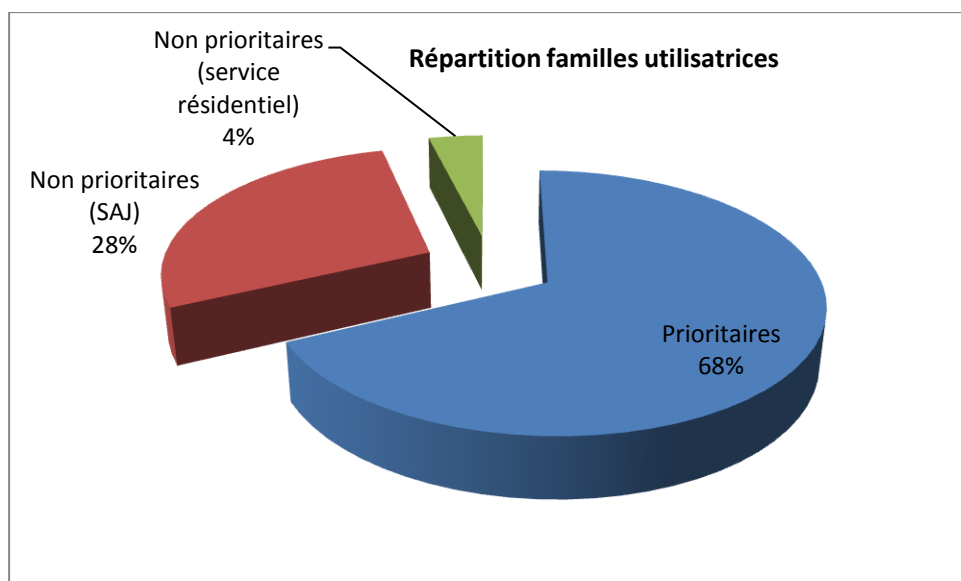


2. Familles prioritaires et familles non prioritaires

Pour rappel : une distinction est faite entre les familles prioritaires et non prioritaires. En effet, l'objectif premier du Répit est de toucher les familles dont le parent porteur de handicap n'intègre pas une structure d'accueil de jour ou une structure résidentielle. Ceci afin d'accompagner le projet de vie à domicile. Dès lors, une distinction est faite entre les trois catégories, ci-dessous. Il est à noter toutefois, qu'une personne en service résidentiel n'est pas à exclure d'office, mais elle n'aura pas la priorité sur les deux autres catégories.

Familles utilisatrices				
Service	Prioritaires	Non prioritaires (service de jour)	Non prioritaires (service résidentiel)	Total
Wallopoly	39	29	2	70
La deuxième base	15	9	5	29
ASD HO	18	8	2	28
La Clarine Volante	19	5	0	24
Promemploi	4	0	0	4
Chouette service	37	8	0	45
CSD Liège	24	3	0	27
Resowal	38	13	1	52
AEMP	12	0	0	12
Nounou domicile	42	8	2	52
ASPH Mons B	8	0	0	8
A Do Mi Si'L	10	0	0	10
Une place pour tous	20,5	4,5	0	25
ASD Namur	18	31	3	52
CSD Namur	19	16	0	35
ADMR	6	11	2	19
ASPH BW	17	4	4	25
Le Volenbulle	25	7	1	33
Parent'aise	17	5	0	22
Total	388,5	161,5	22	572
%	68%	28%	4%	

68 % des familles inscrites font donc appel au Répit pour un parent/conjoint dit prioritaire, tandis que seul 4% des familles utilisatrices concernent un public non prioritaire résidentiel et 28% de personnes en centre de jour.



3. Les prestations

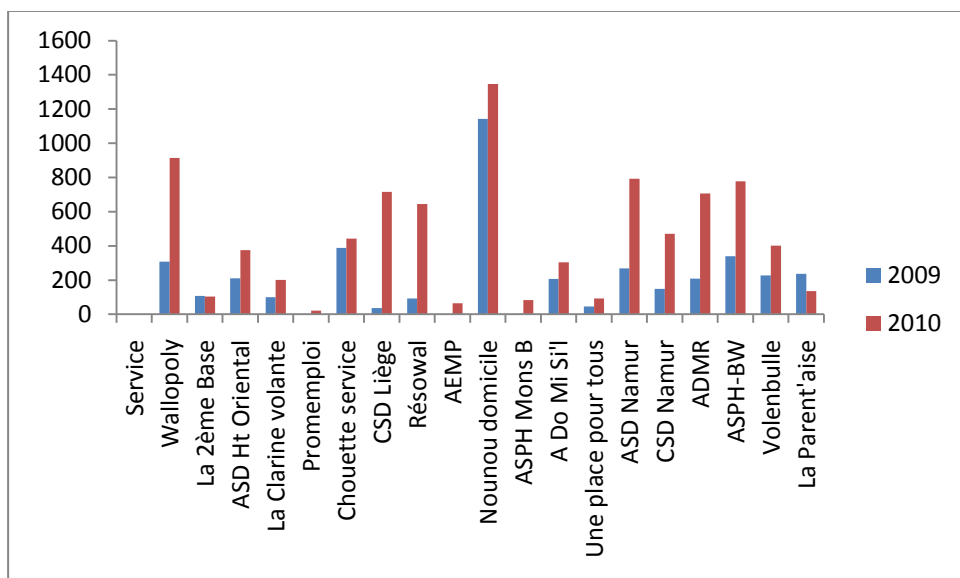
	2009	2010
Service	Nb total prestations	Nb total prestations
Wallopoly	308	915
La 2ème Base	108	104
ASD Ht Oriental	210	375
La Clarine volante	100	202
Promemploi	0	21
Chouette service	389	442
CSD Liège	36	716
Résowal	93	645
AEMP	NC	65
Nounou domicile	1142	1346
ASPH Mons B	3	83
A Do Mi Si'l	207	304
Une place pour tous	46	92
ASD Namur	268	793
CSD Namur	148	470
ADMR	208	707
ASPH-BW	340	777
Volenbulle	227	402
La Parent'aise	237	135
Total	4070	8594

En 2009, les services Répit avaient assuré 4 070 prestations. Pour 2010, le nombre a plus de doublé et atteint un total de 8 594 prestations. En 2009, certains projets en étaient encore à leur développement. L'ensemble des services pointaient, pour cette première année de fonctionnement, la difficulté de se faire connaître auprès des familles prioritaires. Celles-ci étant moins facilement rencontrées car ordinairement en dehors du circuit des services spécialisés. En 2009, il aura aussi fallu gagner la confiance des familles.

Ce travail est bien sûr toujours à faire en 2010 mais, le bouche à oreille et la réputation des services aidant, une pérennisation des demandes s'est installée en 2010. D'aucuns parlent de « fidélisation » des familles : il faut du temps pour s'accorder du répit et confier son enfant à un service extérieur, mais une fois la confiance installée, les familles s'autorisent davantage de moments à soi. Elles le font en confiance à l'égard du service jugé compétent et plus que satisfaisant (cfr l'enquête de satisfaction des familles réalisée par l'Agence en juillet 2010).

Néanmoins, parvenir à se faire connaître des familles isolées ainsi que du réseau demeure un défi permanent à relever.

Le graphique ci-après permet de mieux visualiser l'évolution par service du nombre de prestations entre 2009 et 2010.



Seul un service connaît une diminution qui s'explique par un changement important de personnel : les puéricultrices engagées au départ ont eu affaire à un public auquel elles n'étaient pas habituées et des conditions de travail non envisagées comme telles au départ (souplesse des horaires etc).

En 2010, les 8 594 prestations auront occupés un temps de travail total de 49 630,97 heures.

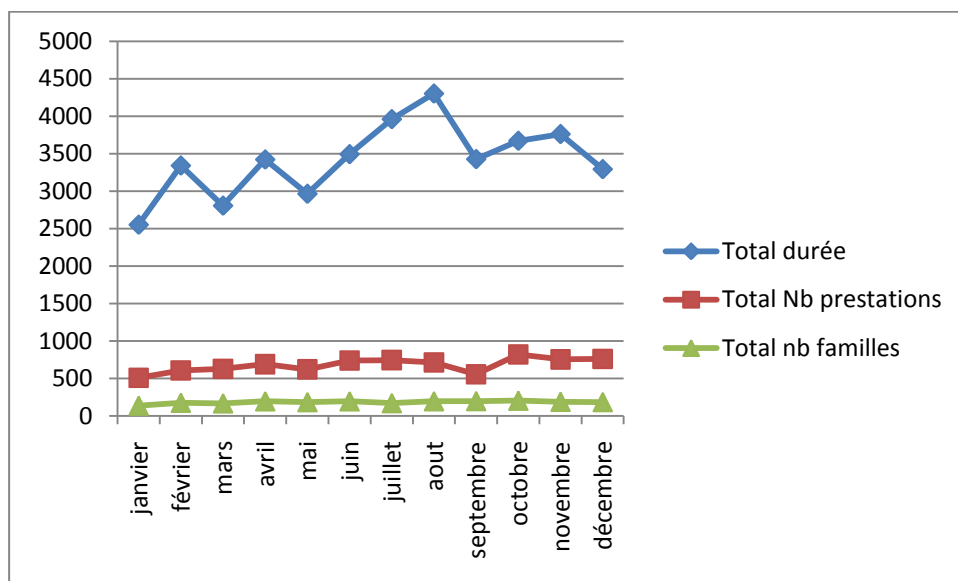
4. Mode d'utilisation annuel

Des contacts pris avec les services durant l'année et avec les familles lors de l'enquête de satisfaction, il émane que donner uniquement le nombre total de prestations sur une année ne rend pas complètement compte du mode d'utilisation du Répit. En effet, selon beaucoup de services Répit les demandes sont généralement fluctuantes : une famille peut être très demandeuse pendant plusieurs semaines (le temps de retrouver un travail, durant les congés scolaires, le temps de trouver d'autres solutions de garde plus régulières, le temps d'une maladie), pour ensuite se faire très rares, revenir plus tard, ou plus du tout selon les cas. Ainsi la notion de Répit « occasionnel » et « ponctuel » est à géométrie variable. En effet, une famille qui demande une garde 3 fois par semaine ne le fait (en principe) que dans le court terme. Pour évaluer la « consommation » moyenne du Répit par famille, un recueil de la « consommation » sur l'année et par mois a été fait. Dans le canevas des rapports, nous demandions aux services de fournir un tableau reprenant par famille (famille 1, famille 2, ...) le nombre total de prestations par mois et sur l'année ainsi que leur durée.

Voici les chiffres globaux pour les services Répit (excepté les prestations des services Accueil Enfants d'un Même Père et La Deuxième Base qui proposent des séjours : leur nombre de prestations est moindre mais pour des durées plus longues).

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Durée (heures)	2552	3341	2806	3421	2964	3492	3959	4300	3427	3671	3761	3293
Nb prestations	509	606	628	690	621	738	745	712	554	819	754	761
Nb familles	137	176	168	195	184	195	171	196	198	204	189	185

De ces chiffres un peu rébarbatifs, dégageons une ligne du temps par durée de prestations, nombre de prestations et nombre de familles et voyons comment elles évoluent ensemble.



Les trois types de données du tableau sont ici mis en graphique selon les mois de l'année 2010. Nous voyons que la durée des prestations (courbe bleue) a été variable - faite de pics et de diminutions - de janvier à mai. A partir de mai et jusque le mois d'août, nous observons une augmentation constante de la durée des prestations. Juillet-août étant la période qui connaît les durées les plus longues : un total de 4 300 heures pour l'ensemble des services.

Une chute de la durée se fait sentir entre août et septembre tout en demeurant à un niveau plus élevé qu'au début de l'année. Malgré la diminution après août, septembre présente une durée totale de prestation (3 427 heures) plus importante que les premiers mois de l'année (2 552 pour janvier, 3 341 pour février, 2 806 en mars et 3 421 heures en avril). Entre septembre et novembre, la durée des prestations s'accroît pour ensuite rechuter en décembre.

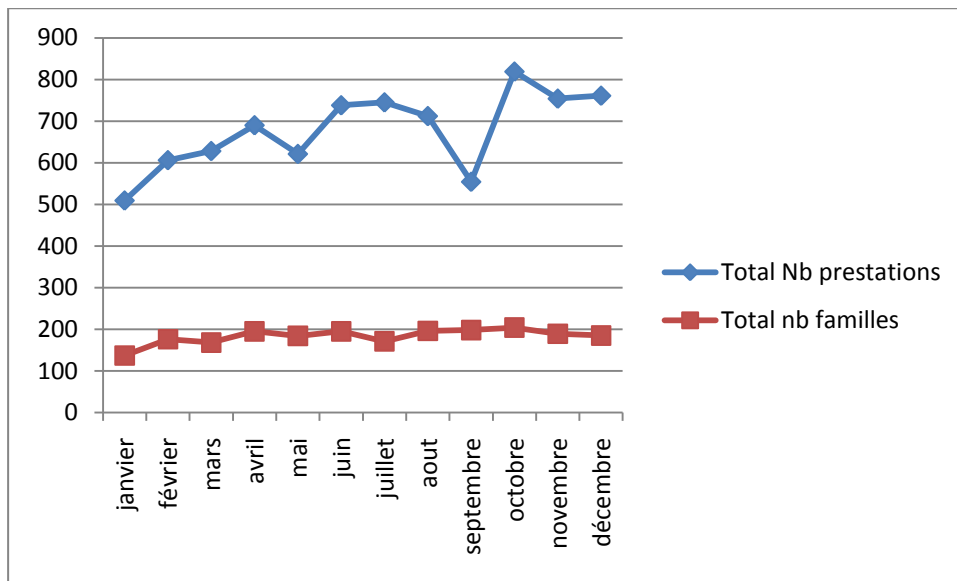
Ce sont, en définitive, durant les mois de vacances que la durée totale des prestations connaît son plus haut niveau. On peut attribuer cela en grande partie à la fermeture des écoles, pour les moins de 18 ans, et des services résidentiels ou d'accueil de jour pour adultes.

Il est intéressant de mettre la variable de durée en parallèle avec les deux autres données du tableau : le nombre de prestations et le nombre de familles utilisatrices. La durée des prestations augmente-elle parce que plus de familles font appel aux services ? Est-ce que

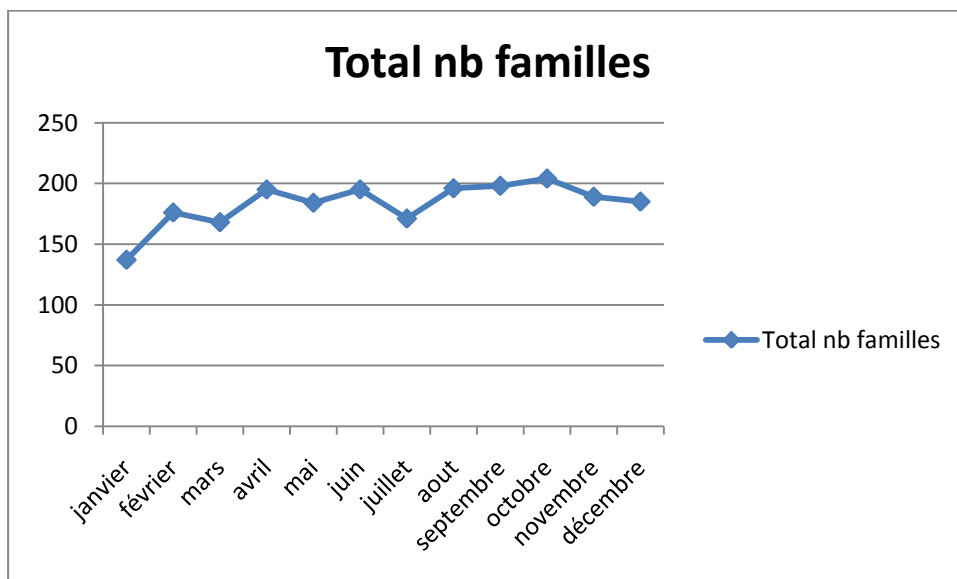
l'augmentation de la durée des prestations s'amplifie selon l'augmentation du nombre de prestations ?

Le graphique ci-dessous isole le nombre total de prestations et le nombre total de familles utilisatrices par mois. Dans un deuxième graphique, nous avons repris uniquement le nombre de familles utilisatrices afin de « désaplatir » la courbe en agrandissant quelque peu l'échelle du graphique. Cela permet de mieux visualiser les variations du nombre total de familles utilisatrices selon les mois de l'année 2010.

4.1. Variation du nombre de familles utilisatrices et du nombre prestations pour 2010



4.2. Focus : variation nombre familles utilisatrices



Il est intéressant de noter que, globalement la ligne du nombre de famille demeure assez plate. Elle se situe en janvier à un total de 137 familles, atteint un pic en octobre avec 204 familles et revient à 185 familles utilisatrices en décembre. Il y a plus de familles utilisatrices en fin qu'en début d'année.

En ce qui concerne le nombre de prestations, après une chute en mai, une augmentation se fait connaître jusqu'août, tout comme la durée des prestations, nous venons de le voir. Toutefois, à partir de septembre-octobre une explosion de prestations a lieu et dépasse même les taux des mois de juin, juillet et août : juillet atteint 745 prestations tandis qu'octobre comptabilise 819 prestations. Un pic de prestations est visible à partir d'octobre jusque la fin de l'année.

La chute du nombre de prestations observée entre août et septembre ne s'accompagne étonnement pas d'une chute du nombre de familles utilisatrices, au contraire, leur nombre augmente légèrement entre août et octobre. Cela signifie que nous avons en septembre autant de familles utilisatrices, mais elles ont tendance à demander moins de prestations et d'une durée moins longue si l'on se réfère au graphique des durées de prestations.

Alors que la croissance de la durée des prestations est nette et rapide de mai à août, le nombre de prestations n'augmente pas de manière aussi rapide. La courbe présente une augmentation régulière et continue. Cela montre que les familles ont tendance à demander des prestations plus régulièrement, mais surtout plus longues durant ces mois-là. Par contre la diminution entre août et septembre est nette tant côté durée que nombre de prestations.

Globalement, les courbes de durée et de nombre de prestations évoluent selon une logique assez semblable tandis que le nombre de familles demeure plus linéaire tout au long de l'année. Cela montre que les familles déjà conquises par le répit font plus appel aux services durant les mois de vacances, mais ce ne sont pas nécessairement de nouvelles familles qui viennent s'inscrire en masse durant ces mois-là, nouvelles familles qui viendraient gonfler le nombre total de personnes utilisatrices... Cette hypothèse serait à vérifier avec les services.

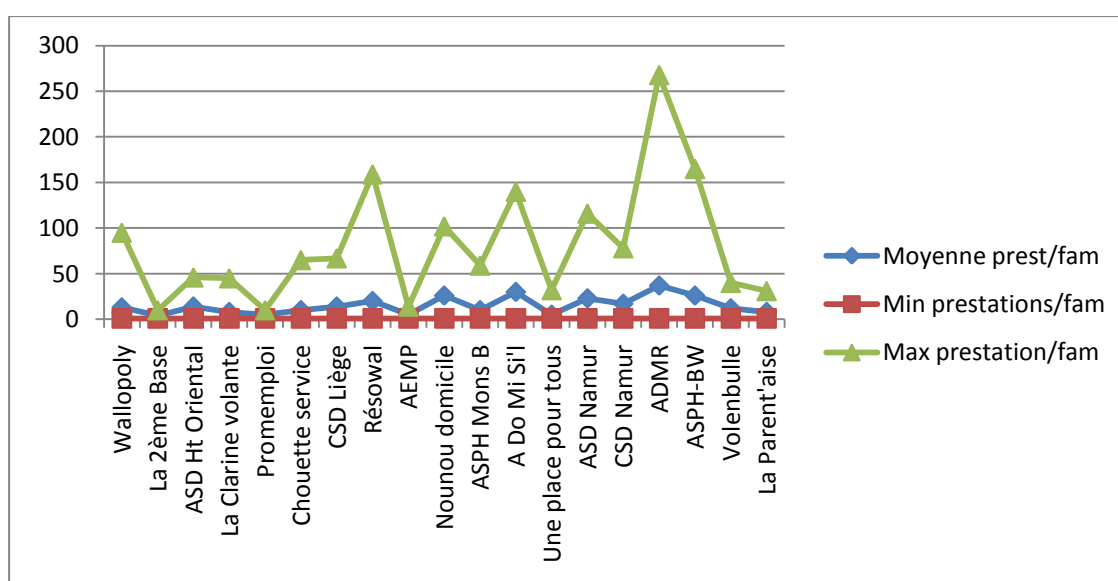
Maintenant que nous visualisons mieux la variation dans le temps des prestations et des familles utilisatrices sur une année, nous allons à présent aborder la question du mode d'utilisation par une autre porte d'entrée : en général, combien de fois les familles utilisent sur l'année le service répit ?

4.3. Mode d'utilisation annuelle par les familles selon les services

Il est possible de fournir le nombre moyen de prestation par famille et par an, le nombre minimum de prestations demandées par famille pour 2010 ainsi que le maximum et la médiane. Il en va de même pour la durée des prestations : quelle est la durée moyenne, minimum, maximum par service ?

4.3.1. Les prestations pour l'ensemble de l'année 2010

service	Fam utilisatrices	Nb total de prestations	Moyenne prest/fam/an	Min prest/fam/an	Max prest/fam/an	Médiane
Wallopoly	70	915	13	1	95	8
La 2ème Base	29	104	4	1	10	3
ASD Ht Oriental	27	375	14	1	46	5
La Clarine volante	24	202	8	1	45	4,5
Promemploi	4	20	5	1	10	4,5
Chouette service	45	442	10	1	65	6
CSD Liège	50	716	14	1	67	6
Résowal	32	645	20	1	159	6,5
AEMP	12	65	5	1	14	4
Nounou domicile	52	1346	26	1	102	11
ASPH Mons B	8	82	10	1	59	2
A Do Mi Si'l	10	304	30	1	140	7,5
Une place pour tous	20	92	5	1	32	2
ASD Namur	34	793	23	1	116	8,5
CSD Namur	28	470	17	1	78	9
ADMR	19	707	37	1	268	7
ASPH-BW	30	777	26	1	165	10
Volenbulle	33	402	12	1	40	11
La Parent'aise	16	135	8	1	31	6



Le minimum est toujours de 1 (une prestation pour la famille sur l'année) puisque l'on parle de familles utilisatrices. La moyenne de prestations par famille par an (courbe bleue) se situe entre 4 (La Deuxième Base) et 37 (ADMR). Pour l'ensemble des services, une famille fait appel au Répit en moyenne 15,11 fois par an. Nous avons gardé ici la subdivision par service car, comme le montre le graphique, il y a de fortes variations entre moyenne, maximum et médiane selon les services. Ce qui s'explique évidemment, par la quantité de personnel travaillant pour le répit, mais pas uniquement.

Le maximum (courbe verte) de prestations par familles et par an varie selon les services entre 10 prestations (Promemploi) et 268 (ADMR). L'ADMR n'étant pas le service qui connaît le plus de familles inscrites (19). Il sera intéressant d'établir des hypothèses explicatives avec les services.

Parmi les services qui ont le plus de familles inscrites, des variations sont observables également. Prenons 3 services en tête de liste quant au nombre de familles utilisatrices:

Exemple :

service	Fam utilisatrices	Nb total de prestations	Moyenne prest/fam	Min prest/fam	Max prest/fam	Médiane
Wallopoly	70	915	13	1	95	8
Nounou domicile	52	1346	26	1	102	11
CSD Liège	50	716	14	1	67	6

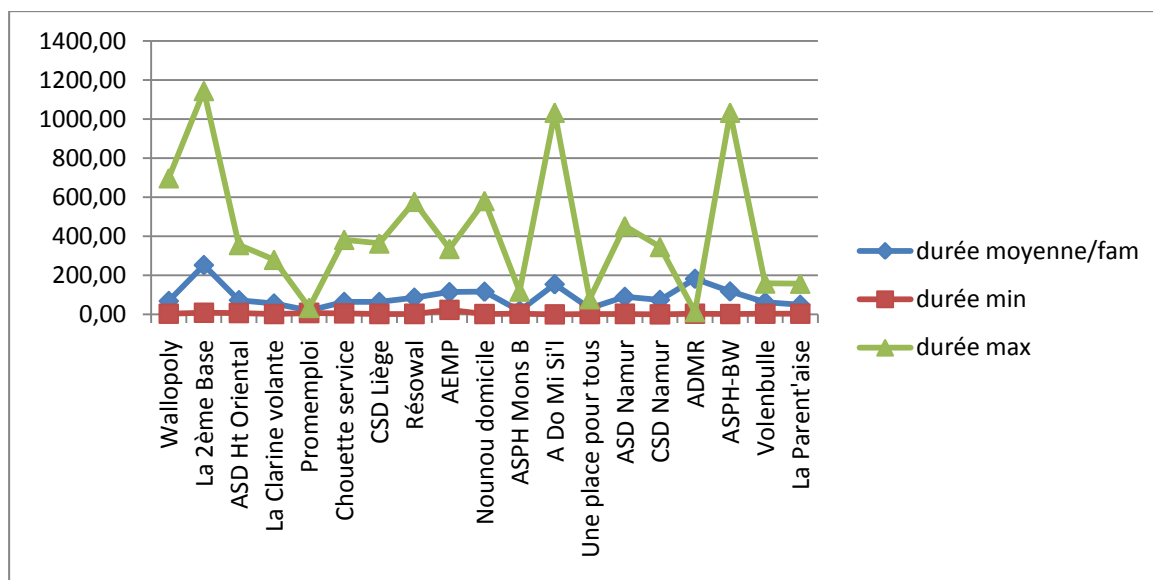
Nounou qui a 20 familles en moins que Wallopoly totalise tout de même 400 prestations en plus avec un maximum de 102 prestations pour une famille en 2010. Alors que la CSD de Liège qui a presque le même nombre de famille, a eu 630 prestations en moins que Nounou. Ceci indique la grande variabilité d'utilisation selon les services.

Il est à noter enfin que les médianes du nombre de prestations, pour tous les services, sont généralement faibles. Ce qui indique que plus de la moitié des familles utilisatrices ont recours au Répit de manière plus ou moins ponctuelle. Il est des familles qui utilisent énormément les services et ce sont elles qui font « exploser » le nombre maximum de prestations. C'est ce que nous distinguons sur la courbe verte du graphique : quand une famille utilise couramment un service répit, elle le fait réellement souvent.

Nous allons voir ce qu'il en est de la durée des prestations.

4.3.2. Durée des prestations pour l'ensemble de l'année 2010

service	Durée total (nb heures)	Durée moyenne/fam/an	Durée min /fam/an	Durée max /fam/an	Médiane
Wallopoly	4847	69,24	4	697,8	40,5
La 2ème Base	7345,5	253,29	8,5	1144	220,5
ASD Ht Oriental	1987	73,59	7	356	40
La Clarine volante	1357	56,54	2,5	280,35	25,3
Promemploi	84,08	21,02	8	34,58	20,75
Chouette service	2904,7	64,55	5,8	382,6	40,5
CSD Liège	3212	64,24	3	364	24
Résowal	2767	86,47	3	577	23
AEMP	1380	115,00	24	336	72
Nounou domicile	6078,1	116,89	2	581,25	44,75
ASPH Mons B	195	19,50	4	118	7
A Do Mi Si'l	1550	155,00	1	1033	29,75
Une place pour tous	627	31,35	3	78,75	31,63
ASD Namur	3078,25	90,54	3	452,5	31
CSD Namur	2100,1	75,00	1	346	40
ADMR	3476,25	182,96	4	12,96	27,5
ASPH-BW	3547,5	118,25	2,75	1032,75	49,13
Volenbulle	2091,74	63,39	4	159,25	55,63
La Parent'aise	802,75	50,17	4	158,5	34,25



Prenons le même exemple comparatif que tout à l'heure :

Service	Durée total	Durée moyenne/fam/an	Durée min /fam/an	Durée max /fam/an	Durée médiane	Fam utilisatrices	Nb total prest
Wallopoly	4847	69,24	4	697,8	40,5	70	915
Nounou	6078,1	116,89	2	581,25	44,75	52	1346
CSD Liège	3212	64,24	3	364	24	50	716

Wallopoly qui a le plus de familles utilisatrices, n'a pas nécessairement la durée totale (somme de l'ensemble des durées de toutes les prestations pour 2010) la plus longue : sa moyenne est de 69,24 heures par an de prestations par famille tandis que Nounou a une moyenne de presque 117 heures par an par familles. Par contre la médiane des deux services est proche tandis qu'elle est beaucoup plus faible pour la CSD de Liège. 40.5 heures pour la médiane de durée de Wallopoly signifie que la moitié des prestations se situe sous cette durée de 40 heures annuelles et l'autre moitié des prestations a une durée plus grande.

Comparons la durée annuelle maximum par famille. Entre Nounou et CSD qui ont un nombre semblable de famille (respectivement 52 et 50), nous constatons tout de même presque le double de prestations pour le premier, et une durée maximum nettement plus élevée chez ce même service : 581,5 heures contre 364 heures (= le maximum qu'une famille a utilisé le service pour 2010). La durée moyenne entre les deux services varie en conséquence beaucoup également : une durée moyenne de 116,89 heures de prestations par famille pour 2010 chez Nounou et une moyenne de 64 heures par famille pour 2010 à la CSD.

Par ailleurs, nous constatons que les deux services qui ont les médianes les plus élevées sont AEMP et La Deuxième Base. Ce qui est logique puisqu'ils proposent des camps et mini-camps ou des séjours plus long que les « handi-siting » des autres services.

Parmi tous les services, les durées moyennes les plus élevées de l'ensemble prestations pour 2010 concernent :

- La Deuxième Base : 253,29 heures en moyenne de prestations par famille pour l'année 2010.
- L'ADMR avec 182,96 heures de moyennes par familles en 2010.
- L'ASPH du BW avec plus de 118 heures de moyenne.
- Nounou domicile : 117 heures.
- AEMP avec 115 heures de prestations annuelles par famille en moyenne.

C'est l'ASPH Mons Borinage qui a la plus petite durée moyenne annuel de prestations pour 2010 avec 19,50 heures.

Toutes ces données seront à débattre avec les services.

4.5. Durée moyenne d'une prestation

service	Durée moyenne d'UNE prestation		
Wallopoly	5,30	La 2ème Base	70,63
ASD Ht Oriental	5,30	AEMP	21,23
La Clarine volante	6,72		
Promemploi	4,20		
Chouette service	6,57		
CSD Liège	4,49		
Résowal	4,29		
Nounou domicile	4,52		
ASPH Mons B	2,38		
A Do Mi Si'l	5,10		
Une place pour tous	6,82		
ASD Namur	3,88		
CSD Namur	4,47		
ADMR	4,92		
ASPH-BW	4,57		
Volenbulle	5,20		
La Parent'aise	5,95		
Moyenne	4,98		

Nous avons passé en revue le mode d'utilisation annuel des familles, le tableau ci-dessous montre la durée moyenne d'une prestation. La durée moyenne pour l'ensemble des services est de 4,98 heures pour une prestation. Nous avons exclu de cette moyenne La Deuxième Base et Accueil Enfants d'un Même Père qui pratiquent des séjours sur site et ont donc des durées moyennes de prestations nettement plus élevées.

4.6. Nombre de prestations « one shot » par service

Service	Nb One shot pour 2010
Wallopoly	8
La 2ème Base	7
ASD Ht Oriental	2
La Clarine volante	4
Promemploi	1
Chouette service	5
CSD Liège	6
Résowal	2
Nounou domicile	1
AEMP	2
ASPH Mons B	2
A Do Mi Si'l	3
Une place pour tous	9
ASD Namur	3
CSD Namur	1
ADMR	3
ASPH-BW	3
Volenbulle	1
La Parent'aise	4
Total	67
Moyenne	3,52631579

Ce tableau est donné à titre indicatif et pour être le plus complet possible sur l'évaluation statistique du mode d'utilisation des services Répit. Au départ des projets, l'idée de l'IS était de privilégier les interventions en cas d'urgence, d'imprévu, de difficulté de la vie ou d'un besoin pressant de « souffler » que peuvent rencontrer les aidants proches. La notion de récurrence pose question depuis le lancement des projets car qui dit récurrence des prestations dit risque que le Répit assure la même fonction que des services déjà existant (centre de jour, ...). Toutefois, nous voyons dans la pratique qu'une partie importante des bénéficiaires du répit se « fidélise ». Elle tend à s'accorder plus souvent du répit à mesure que le temps passe, que la confiance s'installe (confiance en les compétences des prestataires, au bien-être de la personne handicapée, ...) et que la culpabilité de « laisser » son enfant/son conjoint handicapé diminue. Le plaisir de (re)gouter à du temps pour soi ou avec le reste de la famille est également un facteur qui vient intégrer le répit dans un nouveau mode de vie des familles.

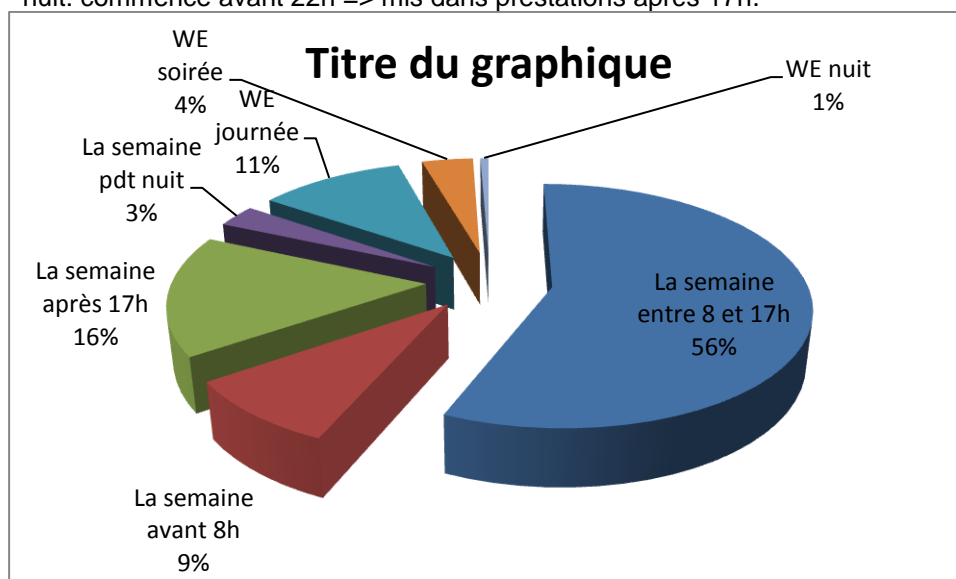
Le tableau ci-dessous se veut ajouter une donnée supplémentaire à celles d'utilisation moyenne, minimum et maximum par an déjà analysée précédemment : combien de familles s'inscrivent au répit pour ne l'utiliser qu'une seule fois ? Nous constatons que cela se fait peu : en 2010, il y a eu en moyenne entre 3 et 4 familles par services qui n'ont utilisé qu'une seule fois le Répit. Bien sûr ce chiffres ne dit rien des familles qui utilisent ou ont utilisé le répit lors d'un moment difficile qui s'est étalé sur plusieurs mois. C'est-à-dire qu'il faut garder à l'esprit qu'une récurrence peut être acceptée par les services si elle est plus ou moins

courte dans le temps : l'affaire de quelques semaines ou quelques mois (une hospitalisation, le temps de trouver un travail, etc). Une fois la phase difficile passée, la famille peut ne plus faire appel au service pendant 2 ans. Cela relève quelque part aussi d'interventions « one shot » si l'on prend comme référence non pas le fait d'avoir utilisé le service une fois sur l'année, mais le fait de faire appel au Répit le temps de résoudre un problème particulier, qui ne devrait arriver qu'une fois.

4.7. Moment des prestations

Service	La semaine entre 8 et 17h	La semaine avant 8h	La semaine après 17h	La semaine pdt nuit	WE journée	WE soirée	WE nuit
Wallopoly	380	123	172	15	165	55	5
ASD Ht Or	24	167	142	2	19	21	1
La Clarine	106	7	6	31	34	9	9
Promemploi	10	1	10	0	0	0	0
Chouette service	226	12	83	15	44	46	16
CSD Liège*	303	0	18	0	98	18	0
Résowal	344	17	94	4	146	35	5
Nounou Domicile	867	156	152	0	111	60	0
ASPH Mons B	76	0	0	0	3	3	0
A Do Mi Si'l	223	78	3	0	0	0	0
Une place pour tous	42	7	13	8	11	20	1
ASD Namur	499	0	225	1	62	14	0
ADMR	307	8	206	159	20	6	1
ASPH BW	441	10	0	0	67	0	1
Volenbulle	210	90	78	0	21	0	0
La Parent'aise	89	5	52	0	41	10	0
CSD Namur	346	26	31	5	29	9	9
Total	4493	707	1285	240	871	306	48
+ AEMP	32 la semaine				35 les week-ends		

* nuit: commence avant 22h => mis dans prestations après 17h.



Comme en 2009, la majorité (56%) des prestations se déroule entre 8 et 17 heures la semaine. Cela correspond *grosso modo* aux heures de bureau : le Répit permet aux aidants proches de maintenir une activité professionnelle. La semaine après 17 heures occupent 16% des plages horaires et la semaine avant 8 heures 9%. Les week-ends (toutes heures confondues) totalisent 16% du temps de gardes.

Ce relevé d'heures du début de la prestation ne rend évidemment pas compte de toute la réalité car selon les services, le week-end commence le vendredi après 18 heures ou le samedi; et la nuit entre 18 et 20 heures.

Ci-dessous, un détail sur la durée et le contenu de certaines activités collectives organisées par certains services :

Activités collectives				
	Camps	Mini-camps	WE	Samedi
La 2ème Base				
Nb	3	6	11	3
Nb participants	15	28	51	11
Description	8j/7nuits	3 j/3nuits	2j/2nuits	de 9 à 17h30
La Clarine				
Nombre	7			
Description	Match Basket			
	Chasse aux œufs			
	Fête St Jean Manage			
	Journée à la mer			
	Journée au Pass Frameries			
	Fête de la Moisson			
Wallopoy				
Nb		1		
Description		3 jours		
		2		
		2 jours		
		6		
		1 jour		
Une place pour tous				
Nb		1		
Description		3 jours		

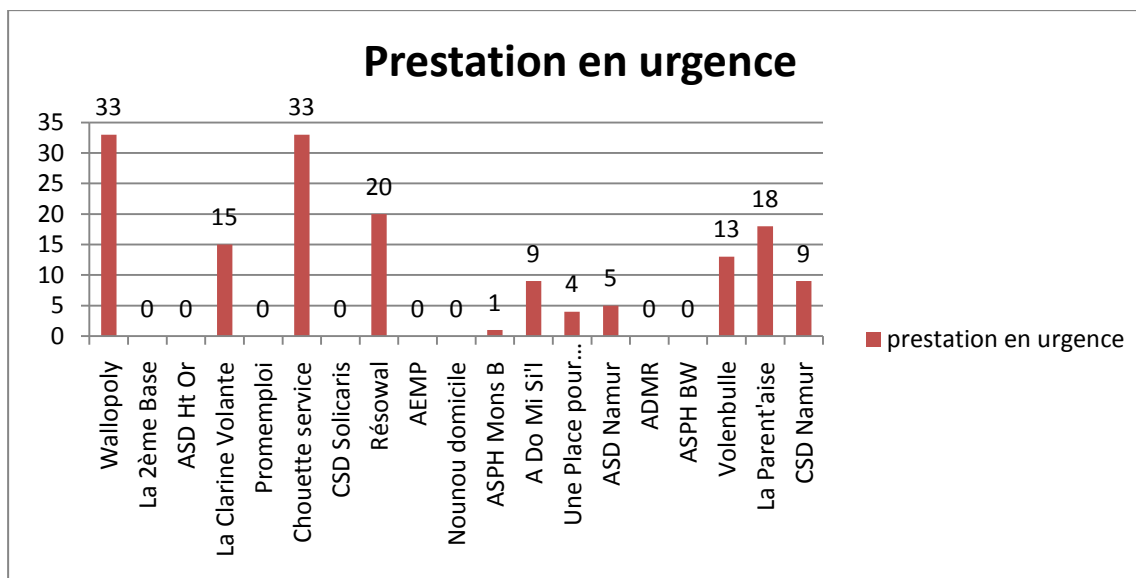
L'enquête de satisfaction des familles met en évidence la « double face » du Répit : on s'accorde du temps à soi si l'on est certain que la personne handicapée passe un bon moment également. Dès lors, les aidants proches sont demandeurs de sorties (hors du domicile) individuelles mais aussi collectives pour l'épanouissement social de la personne handicapée. C'est pour cette raison qu'outre les services ci-dessus, d'autres (A Di Mi Si'L, Volenbulle,...) ont depuis le début du lancement de l'IS développé (ou ont le projet de développer) des activités collectives sur site ou à l'extérieur (aller à la mer, dans un parc d'attraction,...). En outre, la majorité des services organise multitudes d'activités lors des gardes à domicile (jeux, activités manuelles, lectures, ...) mais aussi des sorties avec les bénéficiaires (cinéma, promenades, marché de Noël, piscine, ...). Ce large panel d'activités et les évolutions constantes d'offres de service témoignent du professionnalisme et de la volonté des services de satisfaire au mieux les besoins de leur public.

4.8. Inscription et intervention en urgence

Service	Inscription en urgence	prestation en urgence
Wallopoly	2	33
La 2ème Base	0	0
ASD Ht Or	0	0
La Clarine Volante	2*	15
Promemploi	0	0
Chouette service	33	33
CSD Solicaris	0	0
Résowal	2	20
AEMP	0	0
Nounou domicile	0	donnée non relevée
ASPH Mons B	0	1
A Do Mi Si'l	2	9
Une Place pour tous	2	4
ASD Namur	1	5
ADMR	0	0
ASPH BW	0	0
Volenbulle	2	13
La Parent'aise	0	18
CSD Namur	0	9
Total	46	160

*Cause des deux inscriptions en urgence : hospitalisation de l'aidant proche.

Il y a eu 160 prestations en urgence sur un total de 8 594 prestations sur l'année 2010, ce qui fait à peine 2% du total des interventions. Nous voyons sur le graphique suivant, que leur nombre est inégalement réparti selon les services.



4.9. Refus

53 refus d'inscription ont été répertoriés par les services. 51 ont été justifiés et se répartissent selon les raisons suivantes :

Refus d'inscription		
Hors public cible du service	13	Pas en adéquation avec le public visé par le service (exemple : polyhandicap, enfants, etc)
Hors territoire	11	
Hors offre de service	7	demande de transport, demande garde de courte durée, ...
Hors public Répit	6	Maladie de Parkinson, pas de handicap reconnu, plus de 65 ans, ...
Handicap avec actes médicaux	5	Gavage, ...
Demande de garde récurrente	2	Exemple cité : demande de 16 à 18h tous les jours de l'année
Enfant trop violent	1	
+ inscriptions tardives aux camps	6	Cas particulier de La deuxième Base

En ce qui concerne les refus de prestation, en 2009, la synthèse des rapports faisait état de 151 refus. En 2010, les services ont refusé des prestations à 435 reprises.

Refus prestations	
Manque de personnel, agenda rempli ou garde de référence pas disponible	383
Demande faite dans délais trop court	21
Personnel en repos/en formation	16
Intempéries (neige)	13
Acte infirmier	1

Le nombre de refus de prestation a presque triplé sur un an. La raison principale étant le manque de personnel disponible correspondant aux heures de la demande formulée par les

familles. Généralement, un autre moment est alors négocié avec les personnes. Certains projets ont mis en place de nouvelles manières de procéder lors de l'inscription des familles. Deux exemples : 1) « Premiers inscrits, premiers servis » (sauf en cas d'urgence d'une famille prioritaire). 2) La planification des moments de répit de la famille se clique sur l'agenda/les disponibilités de la garde : « on ira au cinéma mardi et non jeudi car c'est mardi que la garde peut venir ».

Après deux ans de fonctionnement, certains projets font état d'un plafond de prestations atteint : à moins d'engager plus de personnel, faire plus de répit n'est pas possible. D'où l'augmentation du nombre de refus depuis un an.

Certaines familles jouent de stratégie et s'inscrivent dans deux ou trois services répit afin de pouvoir bénéficier des plages horaires qui leur conviennent le mieux³.

Répartition des heures de travail

2010		
Prestations	Nb heures	%
Déplacements	4559,59	5%
Gardes	42103,96	44%
Rencontre des familles	1942,86	2%
Coordination	4448,65	5%
Permanence	14296	15%
Administration	10645,98	11%
Réunion	3421,26	4%
Formation interne	4084,9	4%
Formation donnée	320,6	0%
Maladies	4687,74	5%
Vacances/congés	1226	1%
Promotion-réseau	301,3	0%
Autres	3951,11	4%
Total	95989,95	100%

Déjà en 2009, beaucoup de réserves avaient été formulées quant à la précision de cette comptabilité car, par exemple, les heures de permanence peuvent être très importantes pour les services qui ont un call center 24h/24, ce qui fausse en quelque sorte les chiffres. Mais il est toujours intéressant de voir les proportions et nous en ferons donc état ici.

Prises séparément, ce sont les gardes en tant que telles qui occupent le plus de temps avec 44%. Si l'on considère les heures relatives aux gardes : déplacement + gardes + temps avec les familles, l'on arrive à un total de 51% du temps de travail. Il est à noter que selon le lieu

³ Le canevas de rapport contenait une question relative au nombre de familles inscrites dans plusieurs services Répit, mais soit cela est inconnu des services, soit la donnée n'a pas été récoltée pour l'ensemble de l'année 2010. 74 familles inscrites dans d'autres services répit de leur région est le seul nombre que nous possédons à l'heure actuelle.

d'implantation du service et son territoire, les déplacements occupent ou non un investissement de temps et d'argent important.

Après les permanences (15%), suit le pôle administration avec 11%.

Caractéristiques des bénéficiaires

1. Âge des bénéficiaires

Âge	Nombre	Pourcentage
0-3 ans	36	5%
4-6 ans	77	10%
7-9 ans	107	14%
10-12 ans	63	8%
13-15 ans	77	10%
16-18 ans	93	12%
19-21 ans	74	10%
22-24 ans	55	7%
25-27 ans	28	4%
28-30 ans	27	4%
31-40 ans	55	7%
41-50 ans	34	4%
51-65 ans	34	4%
plus de 65 ans	6	1%
Total	766*	100%

*Le total ici ne correspond ni au total des personnes utilisatrices, ni à celui des personnes inscrites car certains services ont encodé la répartition de l'âge pour les utilisateurs du service d'autres pour le total des personnes inscrites.

Pour l'ensemble des services répit, le mode se situe au niveau des 7-9 ans. Par ailleurs, 59% des personnes porteuses de handicap bénéficiaires ont entre 0 et 18 ans.

Voyons ce que deviennent ces chiffres si l'on distingue les services visant les 0-65 ans et ceux allant jusque 18 ans maximum.

1.1. Distinction des tranches d'âge selon le public des services

Services visant les 0-65 ans			Services ciblant les moins de 18 ans		
Age	Nombre	Pourcentage	Age	Nombre	Pourcentage
0-3 ans	23	3%	0-3 ans	13	13%
4-6 ans	52	8%	4-6 ans	25	26%
7-9 ans	77	12%	7-9 ans	30	31%
10-12 ans	53	8%	10-12 ans	10	10%
13-15 ans	66	10%	13-15 ans	11	11%
16-18 ans	85	13%	16-18 ans	8	8%
19-21 ans	74	11%	Total	97	100%
22-24 ans	55	8%			
25-27 ans	28	4%			
28-30 ans	27	4%			
31-40 ans	55	8%			
41-50 ans	34	5%			
51-65 ans	34	5%			
plus de 65 ans	6	1%			
Total	669	100%			

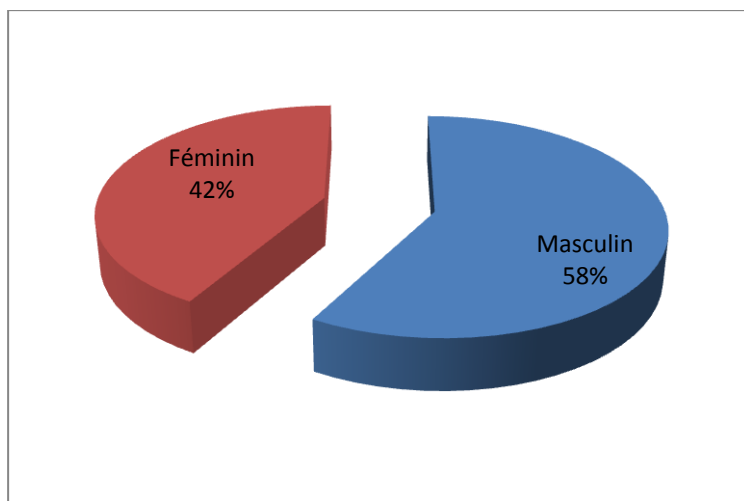
Pour les services ciblant les 0-65 ans, nous constatons que la tranche d'âge la plus représentée est celle des 16-18 ans (13%) suivi des 7-9 ans (12%) et des 19-21 ans (11%). Les moins représentés sont les plus de 65 ans⁴ avec 1% et les 0-3 ans avec 3% du public. Globalement, 41% ont entre 0-18 ans et 52% ont entre 0 et 21 ans.

La catégorie modale pour les services s'adressant au moins de 18 ans est quant à elle les 7-9 ans avec 31%. Contrairement aux précédents, les 0-3 ans sont bien présents avec 13% des bénéficiaires. 70% ont entre 0 et 9 ans.

2. Genre

Masculin	Féminin	Total
445	319	764
58%	42%	100%

⁴ Ce qui est logique car il faut être âgé de moins de 65 ans au moment de demander le Répit, à moins d'avoir été inscrit à l'AWIPH précédemment

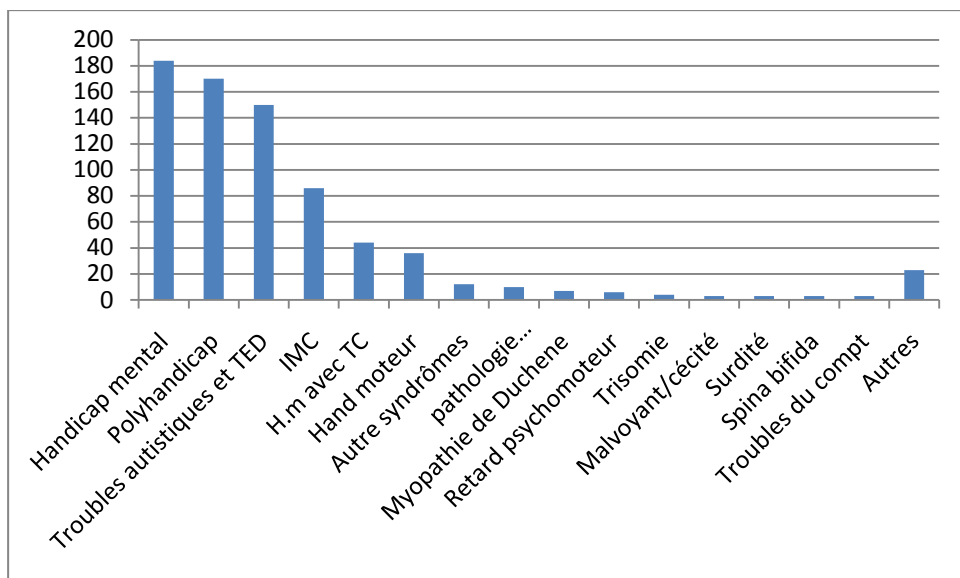


Comme l'année passée, il y a une majorité de garçon avec 58% (59% en 2009) pour 42% de filles (41% en 2009).

3. Problématiques principales des situations de handicap

Problématiques	Nb de bénéficiaires	Pourcentage
Handicap mental	184	25%
Polyhandicap	170	23%
Troubles autistiques et TED	150	20%
IMC	86	12%
H.mental avec TC	44	6%
Hand moteur	36	5%
Autre syndromes	12	2%
Pathologies neurologiques/dégénératives	10	1%
Myopathie de Duchene	7	1%
Retard psychomoteur	6	1%
Trisomie	4	1%
Malvoyant/cécité	3	0%
Surdité	3	0%
Spina bifida	3	0%
Troubles du comportement	3	0%
Autres	23	3%
Total	744*	100%

* Ce total est différent des totaux donnés précédemment car, selon les services, sont référencées les familles utilisatrices ou les familles inscrites.



On retrouve en 2010:

- 25% de handicap mental (idem en 2009),
- 23% de polyhandicap (idem en 2009),
- 20% de troubles autistiques avec troubles envahissant du d veloppement (idem en 2009),
- 12% de IMC (10% en 2009),
- 6% de handicap mental avec trouble du comportement,
- 5% de handicap moteur (3% en 2009).

Conclusion

Après deux ans de fonctionnement et d'évaluation, il apparaît clairement qu'il existe un besoin et une demande de la part des familles. Bien qu'il faille du temps à ces dernières pour qu'une confiance soit tissée, une fois le pas franchi, la possibilité de s'accorder du répit devient une porte ouverte pour du temps pour soi, l'occasion de reprendre des forces, de passer du temps avec la fratrie, faire quelques courses, aller à un rendez-vous, continuer à travailler...

Le Répit en tant que projet pilote permet aussi de mettre en exergue d'autres besoins, voire des manquements dans d'autres domaines de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées. Ainsi, et cela avait déjà été relevé en 2009, un certain nombre de demandes de Répit émanent de parents à la recherche d'une garderie scolaire avant et après les heures d'école ; d'un soutien et d'un accompagnement dans le parcours pour trouver une place en centre de jour et en résidentiel ; de pallier les fermetures de certaines institutions durant les vacances scolaires et les week-ends. D'autres problèmes encore ont objectivé: l'exclusion des personnes handicapées de l'enseignement spécialisé ou ordinaire ; les problèmes de transport scolaire et de mobilité ; la difficulté pour certains professionnels de travailler avec des handicaps lourds ou des troubles du comportement ; ...

Dans l'ensemble, face à ces demandes, les services réorientent ou assurent, le temps nécessaire, le soutien aux familles tout en construisant un réseau et assurant un relais vers les services adaptés. En cela les réponses sont individualisées et relèvent, nous semble-t-il, de la qualité du service apporté. Les services sont conscients de parfois combler certains « trous » tout en faisant garde à ne pas dépasser le cadre et leurs missions de départ.

Nous avons également soulevé dans ce rapport d'autres difficultés inhérentes au Répit tel que conçu actuellement : diversité des prix de prestations ; sorte de concurrence entre les services pouvant accepter de garder la fratrie (si la prestataire porte aussi la casquette garde enfant malade par exemple) et ceux ne le pouvant pas ; la notion de récurrence à géométrie variable, ...

La souplesse des horaires apparaît être un atout du Répit. La recherche de solutions innovantes également. La sollicitation, voire la création d'un nouveau réseau (bénévoles, voisins, familles, services) autour des familles fait également partie du travail d'accompagnement assuré par les travailleurs sociaux des services Répit. Le dynamisme et la volonté des services se fait également sentir au travers leur recherche permanente de maintenir le cap sur le *leit motiv* de départ : le répit cherche à maintenir l'équilibre de la famille, à accompagner le projet de vie des personnes (aidant proche et personnes handicapées) et donc à s'ouvrir à de nouvelles offres de services. En effet, plusieurs d'entre eux ont des projets d'élargissement des possibilités en organisant, par exemple, du répit « fixe » le temps du mercredi après-midi. Par ailleurs, nous l'avons vu, la diversité des activités au domicile (jeux, lectures, ...) comme à l'extérieur (piscine, promenades, ...) témoigne du souci qu'ont les services de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires.

Souligner ici les éléments positifs, les obstacles et les problèmes vise à garantir une meilleure couverture des besoins des personnes handicapées et de leur famille, permettre une plus grande cohérence des services de l'AWIPH, et penser la suite et la pérennisation éventuelle du Répit dans les meilleures conditions possibles.

